



INFORMATIONS SUR LES ARÉNAS



Aréna Sportium de Val-des-Monts (Perkins)

5, rue du Manoir
Val-des-Monts (Perkins), Québec
(819) 671-0569

Trajet * :

De l'autoroute 417 (Provenant de l'est d'Ottawa), sortie à Vanier Parkway

Tourner à droite sur *Vanier Parkway*, à gauche sur *St-Patrick*, à droite sur *King Edward av.* Après le pont *MacDonald Cartier* suivre les indications pour l'autoroute 50 est, sortie à *boul. Lorrain*, tourner à gauche au *boul. Lorrain*, (suivre 366 Ouest), continuer pour environ 12 minutes. À l'entrée du village, se trouve la rue du Manoir à votre droite, tout juste après le Esso.

De l'autoroute 417 (Provenant de l'ouest d'Ottawa), sortie 121B (Rochester av.)

Immédiatement après la sortie, il y a deux voies pour tourner à gauche, préparer vous à emprunter celle qui se trouve la plus près de vous et ce, le plus rapidement possible, ensuite, tourner à gauche sur la rue *Booth*. Après le pont, tourner à gauche sur le *boul. Taché*, à droite sur la rue *Montcalm*, prendre l'entrée de l'autoroute 50 est. Sortie à *boul. Lorrain*, tourner à gauche au *boul. Lorrain*, (suivre 366 Ouest), continuer pour environ 12 minutes. À l'entrée du village, se trouve la rue du Manoir à votre droite, tout juste après le Esso.

De l'autoroute 50 (Provenant de l'est de Gatineau), sortie à boul. Lorrain

Tourner à droite au *boul. Lorrain*, (suivre 366 Ouest), continuer pour environ 12 minutes. À l'entrée du village, se trouve la rue du Manoir à votre droite, tout juste après le Esso.

De l'autoroute 50 (Provenant de l'ouest de Gatineau), sortie boul. Lorrain

Tourner à gauche au *boul. Lorrain*, (suivre 366 ouest) continuer pour environ 12 minutes. À l'entrée du village, se trouve la rue du Manoir à votre droite, tout juste après le Esso.

* AVIS IMPORTANT :

Le trajet proposé à été fait avec le plus grand soin possible. Prière de vous assurer que la route proposé existe encore, surveillez les zones de construction, et soyez attentif aux règles de sécurité routière, spécialement les panneaux de signalisation (par exemple : interdiction de virage à gauche entre 6h et 9h / route interdite aux véhicules commerciaux, etc...).

Prière d'utiliser ce document comme aide à la planification seulement.

N'hésitez surtout pas à nous émettre vos commentaires au besoin (marc@elitesaaa.com).

Merci de votre coopération.

